

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 AVRIL 2008

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 février 2008.
- ❖ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2008.
- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

❖ AFFAIRES FINANCIERES

RAPPORT N° 1 : Fixation des indemnités des élus

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion de la commune – exercice 2007

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du service de l'eau – exercice 2007

RAPPORT N° 4 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2007

RAPPORT N° 5 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2007

RAPPORT N° 6 : Compte administratif de la commune – exercice 2007

RAPPORT N° 7 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2007

RAPPORT N° 8 : Compte administratif du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2007

RAPPORT N° 9 : Affectation des résultats du budget principal – exercice 2008

RAPPORT N°10 : Budget primitif de la commune – exercice 2008 :

1. Vote du budget
2. Vote des trois taxes communales
3. Subventions aux associations

RAPPORT N°11 : Affectation des résultats du service de l'assainissement – exercice 2008

RAPPORT N°12 : Vote du budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2008

1. Vote du budget
2. Vote du taux de la taxe communale

RAPPORT N°13 : Vote du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2008

❖ **ADMINISTRATION GENERALE**

RAPPORT N°14 : Mise en place de la commission communale d'accessibilité

RAPPORT N°15 : Mise en place de la commission d'attribution des places au multi-accueil *Arlequin*

❖ **MARCHES PUBLICS**

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés passés en 2007

RAPPORT N°16: Lancement du marché de restauration scolaire

RAPPORT N°17: Aménagement de la rue de Vermand – Marché de travaux

❖ **URBANISME**

RAPPORT N°18 : Dénomination de rues :

1. Opération SIER « Les Hauts de Chambly »
2. Opération DAVRIL « Le Marais Lamotte »

*
* *
*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2008-22 portant passation d'un contrat d'assurance avec la SMACL pour une exposition à la bibliothèque pour un montant de 642,70 € TTC.

N° SG-DM-2008-23 portant passation de contrat d'entretien de la fontaine Safety Kleen des ateliers municipaux pour un montant de 955,80 € TTC.

N° SG-DM-2008-24 portant passation d'un contrat pour la vérification technique des paratonnerres avec la société B.C.M. pour un montant de 577,67 € TTC.

N° SG-DM-2008-25 portant passation d'un marché pour la mission de coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs en vue de la construction d'un équipement comprenant un restaurant municipal satellite, une annexe périscolaire et des locaux pour associations avec l'entreprise CD Construction SPS pour un montant de 7.417,59 € TTC.

*
* *
*

FINANCES

RAPPORT N° 1 : Fixation des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Conformément aux dispositions des articles L. 2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, il convient de déterminer le montant des indemnités qui seront versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux qui se sont vus confier une délégation de fonction.

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion de la commune – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	- 5.630.746,44		200.490,76	- 5.430.255,68
Fonctionnement	4.311.298,62	1.500.000,00	1.140.152,53	3.951.451,15
TOTAL BUDGET	1.319.447,82	1.500.000,00	1.340643,29	1.478.804,53

Le résultat brut de clôture des deux sections du compte de gestion 2007 est conforme aux résultats du compte administratif 2007 de la commune. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce document.

Le compte de gestion de la commune est consultable auprès du service de la comptabilité

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du service de l'eau – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Le budget du service de l'eau a été clôturé le 31 décembre 2006 suite au transfert de compétence et à l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau du Thelle.

Néanmoins des opérations non budgétaires d'ordre patrimonial destinées à solder le bilan de ce budget annexe ont été opérées par la Trésorerie.

C'est pourquoi il vous est demandé d'approuver le compte de gestion de l'année 2007 du service de l'eau potable.

Le compte de gestion du service de l'eau est consultable auprès du service de la comptabilité

RAPPORT N° 4 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du service de l'assainissement reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2007.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	657.532,56		- 196.188,40	461.344,16
Fonctionnement	101.653,63	0	3.638,46	105.292,09
TOTAL BUDGET	759.186,19	0	192.549,94	566.636,25

Après vérification des comptes, les résultats du compte de gestion 2007 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2007 du budget annexe du service de l'assainissement.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

Le compte de gestion du service de l'assainissement est consultable auprès du service de la comptabilité

RAPPORT N° 5 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2007.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	505.550,56		247.962,46	753.513,02
Fonctionnement	0	0	0	0
TOTAL BUDGET	505.550,56	0	247.962,46	753.513,02

Les résultats du compte de gestion 2007 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2007 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

Le compte du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise est consultable auprès du service de la comptabilité

Désignation d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le vote se déroulera sans sa présence. Il propose au conseil municipal de nommer président de séance pour l'examen de ces points, Monsieur David LAZARUS, Maire Adjoint délégué aux finances de la commune.

RAPPORT N° 6 : Compte administratif de la commune – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

VU :

- ✓ le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;
- ✓ la délibération n° 10-1 du conseil municipal en date du 29 mars 2007 approuvant le budget principal 2007 ;
- ✓ la délibération n° 1 du 29 juin 2007 approuvant la décision budgétaire modificative n° 1 ;
- ✓ la délibération n° 1 du 28 septembre 2007 approuvant la décision budgétaire modificative n° 2 ;
- ✓ la délibération n° 1-1 du 16 novembre 2007 approuvant la décision budgétaire modificative n° 3 ;
- ✓ la délibération n° 3-1 du 17 décembre 2007 approuvant la décision budgétaire modificative n° 4

CONSIDERANT :

- ✓ que le compte administratif doit être présenté devant le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du C.G.C.T. ;
- ✓ que le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier ;

Il est proposé à l'assemblée municipale d'adopter le compte administratif de l'exercice 2007 joint en annexe à la présente note de synthèse dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	8.194.337,43	8.394.828,19	200.490,76	5.206.221,00		1.171.128,00	6.200.000,00	23.140,92
FONCTIONNEMENT	10.492.881,80	11.633.034,33	1.140.152,53		2810.033,00			3.950.186,25
TOTAL CUMULE	18.687.219,23	20.027.862,52	1.340.643,29	5.206.221,00	2810.033,00	1.171.128,00	6.200.000,00	3.973.327,17

TABLEAU DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal est appelé à voter sur le tableau des cessions et acquisitions de la commune en 2007.

Ce document est inclus dans le compte administratif.

Pièce jointe : compte administratif de la commune 2007

RAPPORT N° 7 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2007 du service de l'assainissement dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	243.140,22	46.951,82	- 196.188,40		657.532,00	86.157,00		375.186,60
FONCTIONNEMENT	197.655,13	201.293,54	3.638,46		101.653,00			105.291,46
TOTAL CUMULE	440.795,35	248.245,36	192.549,94		759.185,00	86.157,00		480.478,06

Pièce jointe : compte administratif du service de l'assainissement 2007

RAPPORT N° 8 : Compte administratif du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2007

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2007 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	923.019,54	1.170.982,00	247.962,46		505.550,56	0	0	753.513,02
FONCTIONNEMENT	923.019,54	923.019,54	0		0			0,00
TOTAL CUMULE	1.846.039,08	2.094.001,54	247.962,46		505.550,56			753.513,02

Pièce jointe : compte administratif ZAC Porte Sud de l'Oise 2007

RAPPORT N°9 : Affectation des résultats de la commune

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des résultats de clôture de l'exercice 2007, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- 1.500.000,00 € au c/ 1068 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »
- 2.450.186,00 € au c/ 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°10 : Budget primitif de la commune – exercice 2008 :

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 22 février 2008.

Pour rappel, le budget primitif comporte les restes à réaliser 2007 et la reprise des résultats de l'exercice 2007.

Le projet de budget, conformément à la réglementation en vigueur, comporte des annexes, en particulier le tableau des effectifs et l'état de concours aux associations. La délibération d'adoption du budget vaut adoption du tableau des effectifs et de concours aux associations.

1. Vote du budget

Le budget 2008 reprend les principales orientations annoncées lors du conseil municipal du 22 février 2008.

Il s'équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	12.285.146,00	14.527.865,00	26.813.011,00
RECETTES	12.285.146,00	14.527.865,00	26.813.011,00

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 2.165.624,00 €.

Le vote est demandé, en fonctionnement, chapitre par chapitre et, en investissement, par opération pour les dépenses s'y rapportant, par chapitre pour les autres dépenses et les recettes.

2. Vote des trois taxes communales

Les taux de l'année passée ont été votés comme suit :

2007	
Taxe d'habitation	17,63%
Taxe foncier bâti	37,69 %
Taxe foncier non bâti	58,81 %

Il est proposé au conseil municipal les augmentations suivantes :

2008	
Taxe d'habitation	17,98%
Taxe foncier bâti	39,20 %
Taxe foncier non bâti	59,98 %

3. Subventions aux associations

Il est proposé de voter les subventions aux associations telles que présentées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant de la subvention 2007
A.C.P.G.	100
A.C.T.P.	100
A.E.C.	7 000
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500
A.N.A.C.R.	100
A.N.C.A.C.	100
A.V.E.C.	800
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	100
ARCHERS	500
ASS DE GESTION DU CISPD CHAMBLY	23 892
ASS GENEALOGIQUE DE L'OISE	150
AUMONERIE (les amies de l')	300
BILLARD CLUB	250
C.L.E.C.	83 500
CHAMBLY PETANQUE	230
CHAMBLY BAD	4 500
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	230
COC Chambly	12 300
COLOMBOPHILE	77
COMITE DE JUMELAGE	1 295
COMITE DU BOIS HOURDY	21 500
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	744
COOPERATIVE ECOLE CONTI	580
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	572
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	534
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	580
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	305
DIAPASON	2 500
DOM/TOM	1 400
ECOLE DE MUSIQUE	100 000
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	2 700
F.C. CHAMBLY	28 000
F.N.D.I.R.P.	100
HAND BALL	60 000
HARMONIE	4 574
J.O.C.	300
LES HIRONDELLES	700
LA PALETTE	200
LES JARDINS DE VALENCIENNES	91
LES JARDINS FAMILIAUX	461
LOCOMOTIVE CAMBLYSIENS	1 000
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	14 000
SYNDICAT D'INITIATIVE	3 000
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	168
VELO CLUB	1 372
TOTAL	381 405 €

Pièce jointe : BP Commune 2008

RAPPORT N°11 : Affectation des résultats du service de l'assainissement – exercice 2007 :

Rapporteur : David LAZARUS

Le résultat cumulé de la section d'exploitation pour l'exercice 2007 permet de dégager un excédent de 105.291,00 € qu'il est proposé au conseil municipal d'affecter en totalité au compte 002, compte tenu de l'absence de déficit d'investissement.

Compte 1068 –« EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE » : 0 €
Compte 002 -« EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE » : 105.291,00 €

RAPPORT N°12 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

1. Vote du budget

Le budget primitif 2008 du service de l'assainissement est équilibré, tant en recettes qu'en dépenses, à 302.619,00 € pour la section d'exploitation, et à 570.521,00 € pour la section d'investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	302.619,00 €	570.521,00 €	873.140,00 €
RECETTES	302.619,00 €	570.521,00 €	873.140,00 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

Pièce jointe : BP Assainissement 2008

2. Vote du taux de la taxe communale

Afin de financer les travaux nécessaires à l'entretien et au développement du réseau communal d'assainissement, il est proposé d'augmenter la taxe communale sur l'assainissement de l'ordre de 6 % ; qui passerait donc de 0,47 € par m³ à 0,50 € par m³.

RAPPORT N°13 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise est équilibré, tant en recettes qu'en dépenses, à 4.538.411,00 € pour la section d'exploitation, et à 4.538.411,00 € pour la section d'investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	4.538.411,00 €	4.538.411,00 €	9.076.822,00 €
RECETTES	4.538.411,00 €	4.538.411,00 €	9.076.822,00 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

Pièce jointe : BP ZAC Porte Sud de l'Oise 2008

RAPPORT N°14 : Mise en place de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Rapporteur : Danièle BLAS

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe des mesures en matière d'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite, parmi lesquelles figurent, pour les communes de plus de 5.000 habitants, l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission, purement consultative, ne se substitue pas à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité instituée par le Préfet et dont l'avis est obligatoire dans le cadre des dossiers de demandes d'autorisations de travaux pour les établissements recevant du public (ERP).

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a pour rôle :

- ✓ de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces verts ; d'en établir le rapport et de soumettre des propositions annuellement au conseil municipal ;
- ✓ d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ;
- ✓ d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de :

- ✓ former une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, constituée, de Monsieur le Maire, Président de droit, de cinq élus, d'un représentant de l'Association des Paralysés de France (APF), d'un représentant du Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques de l'Oise (GIHP 60), et de trois usagers de la commune.
- ✓ désigner les 5 membres du conseil municipal appelés à siéger à cette commission

RAPPORT N°15 : Mise en place de la commission communale d'attribution des places au multi-accueil

Rapporteur : Marie-France SERRA

Lors de l'ouverture des portes du multi-accueil *Arlequin*, le conseil municipal, par délibération n° 24 du 26 mai 2005, a procédé à la création d'une commission communale chargée de se prononcer sur l'attribution des places en accueil régulier.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales et dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il est demandé à l'assemblée délibérante

- ✓ de former la commission communale pour l'attribution des places au multi-accueil *Arlequin* constituée de Monsieur le Maire, Président de droit, de quatre élus

titulaires et quatre élus suppléants, et de représentants d'associations (un titulaire et un suppléant) ;

- ✓ de désigner les 8 membres du conseil municipal appelés à siéger à cette commission.

MARCHES PUBLICS

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés passés en 2007

Rapporteur : David LAZARUS

L'article 133 du code des marchés publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, fait obligation au Pouvoir Adjudicateur de publier la liste des marchés conclus l'année N-1.

Conformément à l'arrêté d'application du 8 décembre 2006 de l'article précité, l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 4.000,00 € HT doivent être publiés.

Pièce jointe : Tableau des marchés passés en 2007

RAPPORT N°16 : Lancement du marché de restauration scolaire

Rapporteur : Marie-France SERRA

Le marché concernant l'approvisionnement en denrées alimentaires et la préparation des repas pour les enfants des écoles maternelles, élémentaires, du centre de loisirs, de la Maison de la Petite Enfance ainsi que pour le personnel communal arrive à terme le 31 août 2008. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert au niveau européen, conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Le nombre de repas par jour, enfants et adultes confondus, est d'environ :

- 400 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- 150 les mercredis
- 100 à 150 pendant les vacances scolaires
- 35 pour la crèche

Le marché est lancé sous la forme de bons de commandes sans minimum ni maximum.

Les principales prestations dues au titre de ce marché sont :

- la mise à disposition d'un gérant cuisinier et d'un aide de cuisine
- l'approvisionnement en denrées
- la fabrication de l'ensemble des repas
- la responsabilité de la confection des repas, l'entreposage des denrées
- la formation du personnel municipal
- la mise en œuvre et le contrôle de l'ensemble des procédures réglementaires inhérentes au bon fonctionnement du service

Le marché sera conclu par période d'une année avec reconduction expresse sans que la durée globale ne puisse excéder 4 ans. Le montant estimé est fixé à 255.000,00 € HT/an.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à :

- ✓ lancer la procédure d'appel d'offres
- ✓ signer le marché correspondant
- ✓ procéder par marché négocié si nécessaire

RAPPORT N°17 : Aménagement de rue de Vermand – Marché de travaux

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n° 13 du 11 mai 2007, le conseil municipal a approuvé le programme d'aménagement de la rue Vermand.

Ces travaux concernent :

- l'enfouissement des réseaux.
- le remplacement du réseau d'assainissement E.U.
- l'éclairage public.
- l'aménagement de voirie avec profil en « V » et récupération des E.P. par une noue.
- le traitement de surface.

La reprise du réseau d'eau potable et des branchements plomb est assurée par le S.I.E.P.T.

L'estimation des travaux est de 238.171,40 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à procéder par marché négocié si nécessaire.

URBANISME

RAPPORT N°18 : Dénomination de rues

Rapporteur : Patrice GOUIN

Dans le cadre de la réalisation des nouveaux lotissements « Les Hauts de Chambly » sur le site de l'ancien collège et « Le Marais Lamotte », derrière la rue Emile Decourtray, il convient de procéder à la dénomination des nouvelles voies qui vont être créées.

Les noms proposés sont les suivants :

1. « Les Hauts de Chambly »
 - ✓ rue Pierre DESPROGES
 - ✓ rue Jacqueline MAILLAN
 - ✓ rue Michel COLUCCI, dit « Coluche »
 - ✓ rue Raymond DEVOS

2. « Le Marais Lamotte »
 - ✓ rue de Sicile
 - ✓ rue d'Acate

A Chambly, le 4 avril 2007